

# Crédits Covid-19 : un cinquième a été remboursé

Les banques suisses ont octroyé près de 138 000 crédits Covid-19 durant les premiers mois de la pandémie – avec la couverture de la Confédération. Des crédits transitoires Covid-19 ont au total été accordés à hauteur de 16,9 milliards de francs. Environ un cinquième de cette somme a aujourd'hui été remboursé. La Confédération a dû honorer 1,5 % du montant total, notamment lorsque les entreprises ont fait faillite. Des suspicions d'abus concernent environ 4730 cas.

## 16,9

milliards de francs

Somme totale des crédits transitoires Covid-19 accordés aux entreprises\*

## 20 %

Part des prêts entièrement remboursés (3,4 milliards)\*

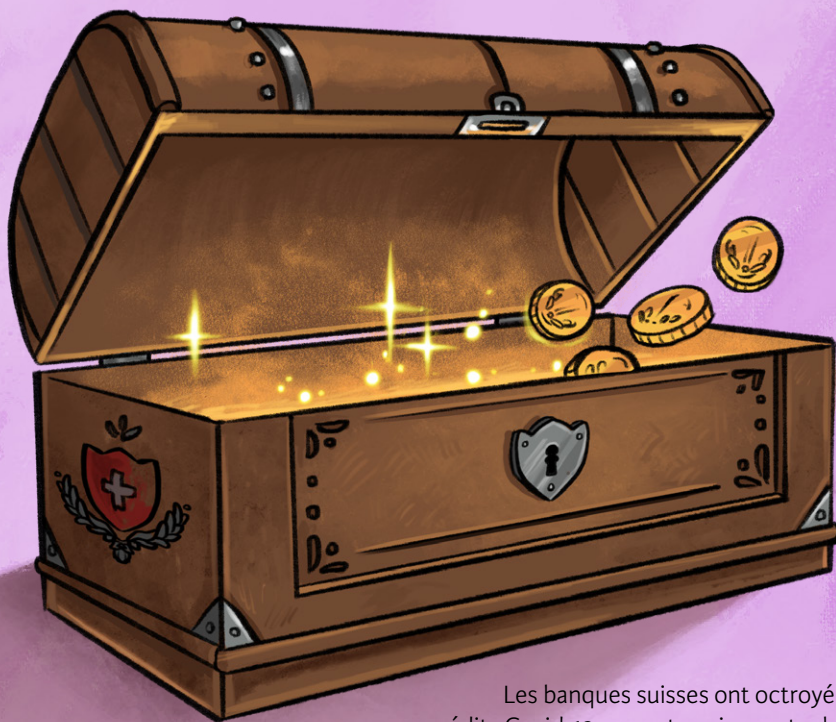
## 1,5 %

Part des défaillances de crédit (0,25 milliard)\*

## 1 %

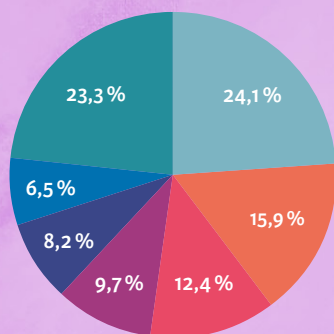
Part des procédures en cours à la suite d'une dénonciation pénale (1128) – 131 condamnations ont été prononcées jusqu'à présent\*

\*État au 13 octobre 2021



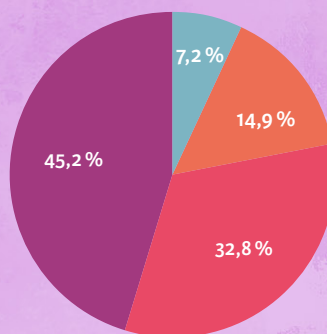
Les banques suisses ont octroyé des crédits Covid-19 aux entreprises entre le 26 mars et le 31 juillet 2020. La Confédération prend les garanties entièrement à sa charge lorsque la somme du crédit ne dépasse pas 500 000 francs. Pour les montants supplémentaires jusqu'à 19,5 millions de francs, les banques impliquées assument 15 % du risque de perte et la Confédération 85 %.

Volumes de crédit par secteurs



- Commerce de gros et de détail, garages automobiles
- Industrie manufacturière
- Construction
- Hôtellerie et restauration
- Activités scientifiques et techniques
- Autres services administratifs
- Autres

Volumes de crédit par tailles d'entreprise



- Grandes entreprises (>249 équivalents plein temps)
- Moyennes entreprises (50–249 équivalents plein temps)
- Petites entreprises (10–49 équivalents plein temps)
- Microentreprises (0–9 équivalents plein temps)

Les catégories correspondent à la nomenclature générale des activités économiques (Noga 2008), mais ont été légèrement adaptées.